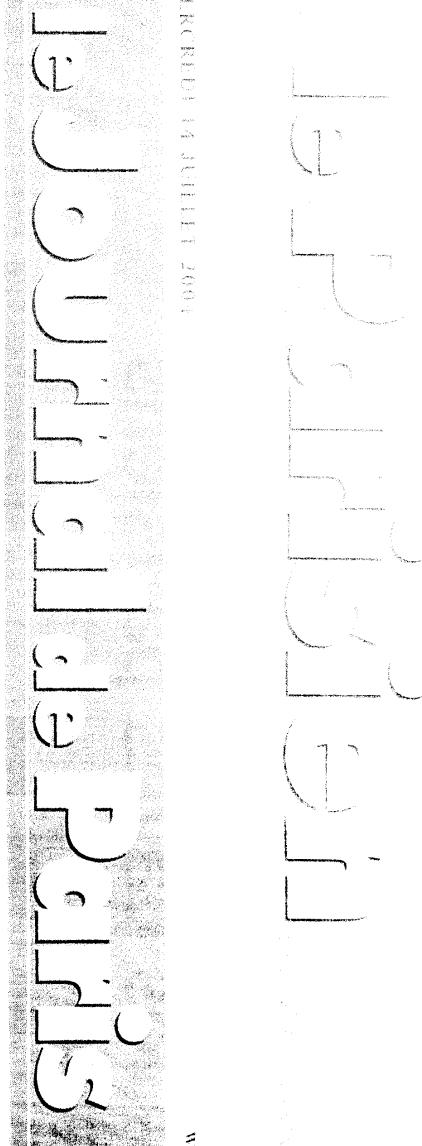


MERCREDI 14 JUILLET 2004

www.leparisien.com



L'Hôtel-Dieu favori pour l'extension du Palais de justice

EPAL AIS de justice de Paris est à l'étrier. Il lui manque le bon fonctionnement de la justice. Pas facile de trouver, dans la capitale, un immeuble d'une telle dimension. Surtout si magistrats et avocats désirent rester sur l'île de la cité. Hier matin, le conseil est tombé avec plus de précision encore : le choix des experts de l'établissement public du Palais de justice de Paris (EPPJP), chargé de trouver le site idéal pour l'implantation du tribunal de grande instance, à la demande du gouvernement, a désigné l'Hôtel-Dieu (IV) ainsi que le site de Saint-Vincent-de-Paul (XV).

Vendredi, le conseil d'orientation de l'établissement public du Palais de justice avait proposé cinq sites éventuels, dont les deux établissements hospitaliers et trois autres, sur la ZAC rive gauche, dans le XIII^e. Dans une conférence de presse, lundi, Christian Clerc, directeur général de l'EPPJP, présentait encore tous ces sites comme possibles. Mais les deux étaient déjà jetés. Hier après-midi dans un communiqué, les représentants du Palais de justice indiquait en effet qu'à terme de ses débats le conseil d'administration a recommandé en premier lieu l'implantation du tribunal de grande instance sur les sites de Saint-Vincent-de-Paul et de l'Hô-

tel-Dieu et, en second lieu de considérer le site de l'obiac (XIII^e) comme une alternative.

Les récriminations ne se sont pas fait attendre. Dominique Bernotti, maire du IV^e et présidente de la commission de surveillance de l'Hôtel-Dieu a dénoncé « une décision corporatiste des magistrats ». « J'estime, souligne-t-elle, que la population a exprimé son attachement pour cet hôpital. Nous avons une pétition de soutien de 7 000 signatures. » Dans un communiqué, elle en appelle « au bon sens et à la responsabilité du gouvernement pour faire prévaloir le système de santé de qualité en plein cœur de Paris. » Nîcolas Boro, délégué communiste du XIII^e, a ajouté que « dès le départ, nous avons évoqué notre refus absolu de voir s'implanter le TGI de Paris sur des sites hospitaliers et

nous volont d'obtenir les moyens nécessaires au développement de l'offre de soins », Christian Clerc rejette l'idée d'opposer « médecine de qualité et justice de qualité ». Finalement ce sera au gouvernement de trancher à la fin de l'été. Mais pour faciliter son choix, le maire PS du XIII^e Serge Bisko, a indiqué hier, qu'il n'avait pas demandé son avis sur l'éventuelle implantation du TGI sur Paris rive gauche. « Cela condamnerait 80 000 m² de logements », estime-t-il.

E.L.M.